



Séché Environnement intervient, ici, à Frontignan (Hérault) dans le cadre d'un chantier de dépollution.

ARTICLE
INTERACTIF



Directive sur la surveillance des sols : une harmonisation européenne aux impacts encore incertains

Éloïse Renou

Abstract

According to the European Soil Observatory, approximately 61% of soils in the European Union are in poor condition. This alarming figure, however, is actually an underestimation of the true extent of soil degradation, due to a lack of comprehensive data on soil contamination and subsoil compaction. In recent years, this degradation has accelerated under the combined effects of climate change, land-use changes, and socio-economic pressures. Long neglected by Member States, soils have gradually risen to prominence, culminating in the adoption of a dedicated European directive for their monitoring.

D'après l'Observatoire européen des sols, environ 61% des sols de l'Union européenne sont en mauvais état. Un chiffre alarmant qui s'avère pourtant en réalité être une sous-estimation de la dégradation réelle des sols, faute de données exhaustives sur la contamination des sols et la compaction des sous-sols¹. Ces dernières années, cette dégradation s'est accélérée sous l'effet combiné du réchauffement climatique, des changements d'usage des terres et des pressions socio-économiques. Longtemps absents des priorités des États membres, les sols se sont progressivement imposés jusqu'à aboutir à l'adoption d'une directive européenne dédiée à leur surveillance.

Développée par le Centre commun de recherche de la Commission européenne pour l'Observatoire européen des sols, une cartographie recense la dégradation des sols. Elle repose sur une quinzaine

d'indicateurs, incluant notamment l'érosion, la pollution, la perte de carbone, ou encore la biodiversité des sols. Pour chacun d'entre eux, des seuils ont été définis afin de déterminer si les sols peuvent être considérés comme sains

1. Rapport « L'état des sols en Europe » de l'Union européenne, publié en 2024 (pages 84 à 85). < <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/1f96158b-901f-11ef-a130-01aa75ed71a1/language-en> >

intersol'2026

Congrès-Exposition International sur les Sols, les Sédiments et l'Eau
International Conference-Exhibition on Soils, Sediments and Water



Les sols pollués et dégradés :

Gestion des risques et des incertitudes
Vision croisée des parties prenantes

- Conception du projet
- Diagnostic
- Techniques & Travaux

Polluted and degraded soils:

Risks and uncertainty management
A cross-section of stakeholders

- Project design
- Diagnosis
- Techniques & Work

www.intersol.fr

24, 25 & 26 mars 2026 – Lille, France

Formation :
Conférence reconnue
par le SPW-ARNE

Wallonie
environnement
SPW

En partenariat avec :
In partnership with:



Entreprises / Companies (2025)



Institutionnels / Institutionals (2025)



ou non. Parmi les dégradations les plus répandues figurent la perte de carbone organique des sols (53 %), la perte de la biodiversité des sols (37 %) et le risque de dégradation des tourbières (30 %). À ce stade, pour l'instant, aucune spécificité locale des sols n'est prise en compte. Une évolution est prévue dans un second temps.

Cette prise de conscience tardive s'explique en partie par le statut longtemps accordé aux sols. Comme le souligne Baptiste Perrissin Fabert, directeur général délégué chargé de l'expertise à l'Ademe, « les sols ont longtemps été considérés comme un patrimoine privé, contrairement à l'air ou à l'eau, reconnus comme des biens communs. Aujourd'hui, on redécouvre leur rôle stratégique pour la souveraineté alimentaire, la régulation de l'eau, le stockage du carbone et le maintien de la biodiversité »². Un constat partagé par Gaël Plassart, fondateur et directeur opérationnel d'Envisol, entreprise spécialisée dans le conseil et l'ingénierie des sites et sols pollués : « Dans les années 1990, il y a eu des directives-cadres européennes qui concernaient l'eau et l'air, mais les sols restaient un peu le parent pauvre à cause des enjeux fonciers et immobiliers. »

Même analyse du côté de Sébastien Thomasset, président de Proterra Environnement, spécialisé dans les dispositifs d'étanchéité par géomembrane : « Tous les sols ayant accueilli des activités industrielles sont pollués. Or les normes récentes ne datent que d'une vingtaine d'années. Avant, tout était entreposé sur les sites industriels et, désormais, on veut traiter mais cela a un coût. » Un enjeu d'autant plus crucial puisque les sols fournissent environ 95 % de la nourriture consommée dans le monde³.

La prise de conscience collective s'est accélérée avec le Pacte vert de 2019 et la crise du Covid-19. Le Pacte vert constitue une feuille de route transversale visant à faire de l'Europe le premier



Des personnels d'Envisol réalisent, ici, un diagnostic afin de caractériser le sol.

continent climatique neutre d'ici 2050. Un objectif important, mais à voir s'il est réellement tenable. Cependant, l'ambition est belle et bien là et, pour y parvenir, les émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer de 55 % en 2030. Puis, ce document a également posé huit objectifs pour parvenir à la décarbonation de l'Europe. Parmi les objectifs fixés figure notamment la préservation et le rétablissement des écosystèmes et de la biodiversité⁴.

Toutefois, un tournant important intervient avec la communication du 23 mars 2022 de la Commission européenne intitulée « Préserver la sécurité alimentaire et renforcer les systèmes alimentaires », qui souligne que « la durabilité alimentaire est fondamentale pour la sécurité alimentaire »⁵. C'est dans ce contexte qu'a été adoptée la directive (UE) 2025/2360 du 12 novembre 2025 relative à la surveillance et à la résilience des sols, publiée au Journal officiel le 26 novembre 2025⁶. Son objectif à long terme est clair : parvenir à des sols en bonne santé des sols d'ici à 2050⁷, tout en adoptant « une approche progressive à l'égard de la question de l'artificialisation des terres »⁸. La directive encourage les États membres à prévenir la dégradation des sols, à promouvoir la

sobriété foncière, la réutilisation prioritaire des espaces déjà artificialisés ainsi que la renaturation des sols dégradés. À ce titre, Suez Consulting souligne que cette directive viendra renforcer une dynamique déjà bien engagée, notamment en matière de reconversion des anciens sites et des friches industrielles.

UNIFORMISER TOUT EN TENANT COMPTE DES CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES

Si la directive pose un cadre commun, elle reconnaît toutefois les spécificités locales propres à chaque pays. Ainsi, « pour concevoir l'enquête par échantillonnage pour la surveillance des sols, les États membres devront tenir compte de leurs districts de sols et de leurs unités de sols »⁹. Pour cela, ils peuvent s'appuyer sur des bases existantes, notamment celles mises en place par l'Institut fédéral de géosciences et de ressources naturelles, le Centre commun de recherche ou encore sur les lignes directrices du Giec¹⁰. Afin de parvenir à une compréhension commune du bon état de santé des sols, la directive prévoit un ensemble minimal de « critères mesurables dont le non-respect entraînerait une perte critique de la capacité

2. Regards croisés sur la directive européenne sur la surveillance des sols.

3. Communiqué de presse sur la directive sur la surveillance des sols : le Conseil parvient à un accord avec le Parlement mis à jour le 23 juillet 2025 < <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2025/04/10/soil-monitoring-law-council-reaches-deal-with-parliament/> >

4. Episode 1 : Pacte vert pour l'Europe, c'est quoi ? – Conseil économique social et environnemental < <https://www.lecese.fr/actualites/episode-1-pacte-vert-pour-leurope-cest-quoi> >

5. Considérant 19 de la directive (2025/2360) relative à la surveillance et à la résilience des sols publiée le 26 novembre 2025 < https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L_202502360 >

6. Directive (UE) 2025/2360 du Parlement européen et du Conseil du 12 novembre 2025 relative à la surveillance et à la résilience des sols (directive sur la surveillance des sols) publiée au Journal officiel de l'Union Européenne le 26 novembre 2025 < https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L_202502360 >

7. Considérant 26 de la directive (2025/2360) < https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L_202502360 >

8. Considérant 35 de la directive (2025/2360) < https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L_202502360 >

9. Considérant 28 de la directive (2025/2360) < https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L_202502360 >

10. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Teragéos : Expert en géosynthétiques depuis 1994

Créé en 1994, Teragéos est une PME iséroise spécialiste des solutions géosynthétiques utilisées dans les domaines de la construction, des infrastructures et de la protection de l'environnement.

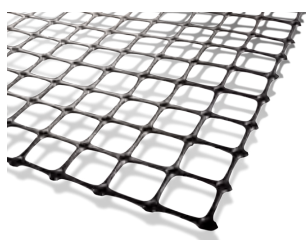
Pour protéger les ressources en eau et stabiliser les terrains, nous produisons sur notre site de Veurey Voroize (38) des géocomposites de drainage, des géocomposites tridimensionnels anti-érosion et beaucoup d'autres solutions géosynthétiques sur mesure.

Grâce à notre démarche de conception, nous vous proposons les solutions les mieux adaptées à vos besoins. Afin de vous apporter une solutions complète, nous vous proposons un service intégré, de l'étude d'exécution à la réalisation.

Depuis 2021, Teragéos fait désormais partie du groupe Bontexgeo, leader européen de la production de géotextiles. Ensemble, nous maîtrisons l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement, de la matière première au produit fini.

Fabricant français de géosynthétiques

- ✓ Large gamme de géotextiles certifiés Asqual
- ✓ Produits techniques haute performance avec avis techniques
- ✓ Accompagnement et expertise technique dédiés
- ✓ Logistique rapide et efficace
- ✓ Solutions durables, économes en énergie et en CO₂



La géogridde biaxiale

Polyvalente et performante, la géogridde biaxiale est la solution idéale pour une large gamme d'applications en génie civil.



Terapro® Tri-Couche

La solution géocomposite étanche pour fossés et barrières anti-racines



Teracro® Géoconteneur alvéolaire haute performance

Filtrant et anti-poinçonnant pour une durabilité optimale

Reliefs avec des vrilles pour une stabilité renforcée



Optimisez vos infrastructures avec nos géogriddes triaxiales !

Nos géogriddes de stabilisation triaxiales, combinées à un géotextile en usine, renforcent mécaniquement les couches de granulats. Cette solution permet de réduire d'environ 30 % l'épaisseur de la couche granulaire, idéale pour les voiries et parkings.



Teradrain® Nappe drainante

Drainage efficace grâce à son réseau optimisé



Bontec® NW

Géotextiles certifiés pour des performances optimales

Notre service commercial répond présent pour vous offrir plus de solutions d'optimisations et de solutions pour vos chantiers:
commercial@terageos.com

<https://www.linkedin.com/company/terageos/>

© Protera Environnement



Il s'agit, ici, du confinement de terres polluées sur le site d'une ancienne blanchisserie, d'une surface de 11500 m², dans une commune des Hauts-de-France.

des sols à fonctionner comme des systèmes vivants essentiels et à fournir des services écosystémiques »¹¹.

De plus, des descripteurs du sol communs, listés à l'annexe I et qui puissent être mesurés ou estimés devront être établis. Ils sont répartis en quatre catégories, allant de critères relatifs au bon état de santé des sols au niveau de l'UE et de chaque État membre à des indicateurs d'imperméabilisation et d'enlèvement des sols¹². Toutefois, ces critères devront « être subdivisés en valeurs cibles durables non contraignantes et valeurs de déclenchement opérationnelles »¹³.

Concrètement, ce qui signifie aucune obligation d'agir. « Il faut également rappeler que la loi Industrie verte a permis des avancées notables quant à l'aspect dérogatoire des mesures de confinements, rappelle Jonathan Sénéchaud, responsable Développement chez Colas Environnement. La directive Sol n'impose pas de hiérarchisation mais la philosophie adoptée reste en adéquation avec la méthodologie française, notamment à travers deux points : la dépollution selon l'usage, via l'évaluation des risques sanitaires, et l'indépendance alimentaire, ce qui sous-entend remédier, et non laisser en place des pollutions qui "gèleraient" des terrains pour des générations ». Pour Benjamin Denis, responsable des affaires publiques de Sêché Environnement, acteur spécialisé dans l'économie circulaire et la valorisation des déchets, « ce n'est pas une révolution par rapport

à la réglementation française existante sur les sites et sols pollués, même si cela peut l'être pour certains États membres ». À l'inverse, Patrice Cheval président du groupe Sapiens, spécialisé dans la construction et l'environnement, y voit une avancée, évoquant « une meilleure lisibilité des exigences réglementaires » et « une reconnaissance renforcée des solutions innovantes à l'échelle européenne ». Par ailleurs, pour surveiller les aspects plus visibles de l'artificialisation des terres comme l'imperméabilisation et l'enlèvement des sols, l'UE s'appuiera sur des outils déjà disponibles comme les services fournis par Copernicus, l'un des programmes spatiaux dont le but

est de fournir un accès complet libre aux informations sur notre planète et son environnement¹⁴. Selon l'éditeur TerraIndex, spécialisé dans les logiciels destinés aux sites et sols pollués, la combinaison de données satellitaires et de mesures de terrain permet d'obtenir une vision plus complète et actualisée de l'état des sols. La collecte standardisée de données et la géolocalisation constituent des conditions essentielles pour assurer la traçabilité et la comparabilité des informations, et, donc, pour une harmonisation européenne efficace.

TRANSPARENCE ET SURVEILLANCES COMME MAÎTRES MOTS

L'article 20 de la directive consacré à l'information du public prévoit la publication des résultats de la surveillance, des évaluations de la santé des sols et du registre des sites potentiellement contaminés et des sites contaminés. Ce dernier doit être mis en place au plus tard le 17 décembre 2029. Selon Patrice Cheval, cette obligation d'évaluer les sites va « entraîner une hausse significative des diagnostics initiaux ainsi qu'une montée en charge des plans de gestion et de remédiation ».

Des solutions rapides et peu coûteuses pourront être mises en œuvre – le décret Industrie verte précise que le confinement doit rester dérogatoire – comme



© Sêché Environnement

Sur ce site de Harnes (Pas-de-Calais), le traitement des terres par désorption thermique est assurée par Haemers Technologies, Sêché Environnement réalisant l'ensemble des prestations, à l'exception de celle de la désorption thermique.

11. Considérant 31 de la directive (2025/2360) < https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L_202502360 >

12. Annexe 1 de la directive (2025/2360) < https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L_202502360 >

13. Considérant 33 de la directive (2025/2360) < https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L_202502360 >

14. Définition de Copernicus < <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/glossary/copernicus.html> >

Ensemble préservons notre environnement !

Fabrication Française



Bacs de rétention souples, pliables, amovibles - MULTIFONCTION



Bacs de rétention avec équerres amovibles

- Usages permanents ou ponctuels
- Intérieur ou extérieur
- Formes & dimensions sur-mesure
- Compatibles multiples produits



Bac de rétention autoportant

*Protégez vos sols de tous déversements polluants
(sites de production, zones d'interventions, chantiers ...)*

Voir notre site dédié : www.bac-retention-souple.fr

Barrages anti-pollution pour hydrocarbures, plantes invasives ...



Barrages PVC pour pollutions de surface et débris flottants

- Installations temporaires ou permanentes
- Mise en oeuvre simple et rapide
- Jupes géotextiles ou PVC
- Dimensions au choix



Barrage pour plantes invasives

*Sécurisez, confinez et récupérez tous polluants
(hydrocarbures, débris flottants, plantes invasives, MES...)*

Voir notre site dédié : www.barrage-antipollution.fr

Abris de stockage sécurisés avec rétention pour l'extérieur

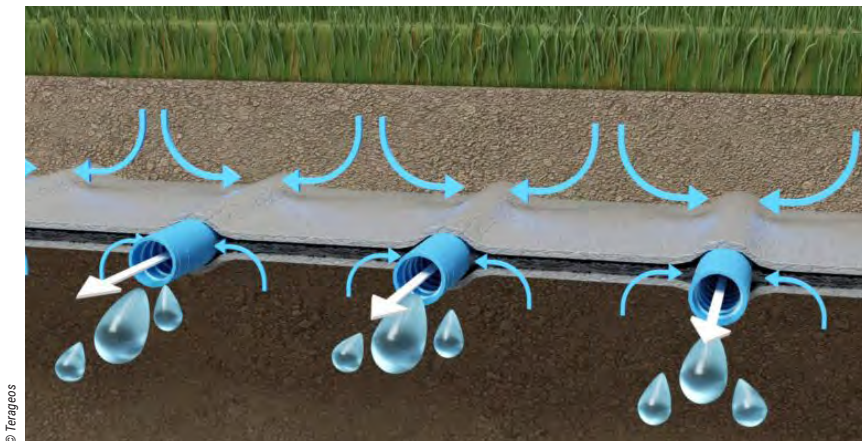


Abris, Bungalows & Conteneurs de stockage sécurisés avec rétention

- Modules sécurisés
- Compatibles tous produits
- Capacités de rétention variées
- Nombreux équipements (Atex, détection incendie, coupe-feu, etc.)

*Stockez en toute sécurité vos produits polluants
en extérieur à l'abri des intempéries et du vandalisme*

Retrouvez tous nos produits sur : www.difope.fr



Des solutions géosynthétiques de drainage comme le Teradrain de Terageos permettent de capter les eaux de pluies avant leur infiltration dans les terres polluées.

MP Cocoon développée par MP Geotex, filiale du groupe Sapiens. Ce dispositif géosynthétique technique repose sur une combinaison unique de procédés : un cocktail biologique et fongique dégradant naturellement hydrocarbures et polluants biodégradables, des charbons actifs (biochar) et des médias sélectifs piégeant et séquestrant les métaux lourds et les PFAS (*per- and polyfluoroalkyl substances*), ainsi que des tubes d'oxygénation, qui maintiennent un biotope actif même à plusieurs mètres de profondeur. Les terres sont déposées dans le « cocon » en couches successives de 40 à 80 cm d'épaisseur, avec, entre chaque couche, le composite Cocoon scellé par thermo-soudage – l'ensemble est fermé par un dernier géosynthétique fonctionnalisé, formant un cocon hermétique à la pollution. Les eaux de pluie et de ruissellement infiltrées déclenchent un processus naturel de dégradation et de séquestration des polluants lors de leur passage dans le géotextiles. Les terres sont ainsi traitées in situ sans nécessiter de transport, stockage ou de transformation lourde. D'autres acteurs comme Proterra Environnement misent aussi sur l'encapsulation par géomembrane. « On évite surtout que les eaux de pluie viennent se mélanger à ces polluants et partent après dans les nappes phréatiques. Mais cela laisse le problème aux générations futures car la membrane a une durée de vie limitée », tempère cependant Sébastien Thomasset. « Il s'agit d'ailleurs d'un manque », précise Jonathan Sénéchaud (Colas Environnement). L'adoption de

cette directive Sol est clairement une étape cruciale pour qu'une loi sur les sols soit adoptée dans les prochaines années en France. Cependant, ce texte fixe des objectifs clairs sur la surveillance de la qualité des sols, et non sur la réhabilitation. Or il faudra aller plus loin à l'avenir ».

« En complément des géomembranes, des solutions géosynthétiques de drainage comme notre Teradrain ont été développées », indique Jean-Luc Michaux, directeur technique de Terageos. Ces produits permettent de capter les eaux de pluies avant leur infiltration dans les terres polluées, pour empêcher qu'elles entraînent des polluants dans les nappes phréatiques. Le Teradrain peut aussi être placé sous des dépôts de terres polluées pour capter les eaux polluées et pouvoir les traiter.

En cas d'encapsulation de terres polluées, les talus des merlons étanchés par une

géomembrane peuvent être recouverts par un géo-composite accroche-terre, anti-poinçonnant et drainant, type Teracro de Terageos. Sur ce produit, une couche de terre végétale peut être mise en place pour obtenir un rendu paysager et protéger l'étanchéité des agressions climatiques. Le Teracro est renforcé par des câbles en polyester afin de reprendre les efforts liés au poids des terres sur le talus.

De plus, l'article 6 de la directive impose également la création, d'ici au 17 décembre 2027, d'un portail numérique européen centralisant l'ensemble des données sur la qualité des sols. Un outil mis en place par la Commission et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE)¹⁵. Tous les six ans, les États membres devront transmettre leurs données sur la santé des sols, un résumé des progrès accomplis sur le soutien à la santé des sols et la résilience des sols, ainsi que le recensement et l'étude des sites potentiellement contaminés. La première évaluation doit être réalisée avant le 17 décembre 2031. Du point de vue de TerraIndex, la création d'un portail numérique européen constitue un signal fort en faveur d'une gouvernance environnementale fondée sur la donnée. Son succès dépendra toutefois des choix techniques réalisés en amont. L'harmonisation ne peut être efficace sans formats de données communs, définitions partagées et outils numériques capables de collecter, enrichir et transmettre les informations du terrain vers les systèmes nationaux et européens. Il ne s'agit pas seulement de centraliser les informations,



MP Geotex a mis en place son géotextile MP Cocoon sur un chantier à Anzin, en périphérie de Valenciennes (Nord).

15. Article 6 de la directive.

Quel est le meilleur dosage de complexe bactérien pour décomposer efficacement les vases organiques dans un étang de 500 m² ?

 **DRAUSY GmbH**

Pour décomposer la vase organique dans un bassin de 500 m², vous avez besoin du bon environnement pour activer les bactéries - les bactéries et les micro-organismes se trouvent déjà dans le bassin, mais ne sont pas en mesure d'effectuer le nettoyage naturel du lac/ la décomposition de la biomasse organique/ en raison du manque d'oxygène. Avec la technologie d'amorçage biologique de DRAUSY, il vous faut 50 m de parcours d'aération pour créer un milieu de fond aérobie sur toute la surface - les bactéries nécessaires s'installent alors toutes seules et décomposent vos boues/empêchent toute autre formation de boues putréfiées à long terme. De plus, les nutriments sont liés au sol aérobie, de sorte que la méthode conduit à une résilience durable de l'eau.

11 : 12



 **Grégoire Johanet**

Combien de temps faut-il attendre pour observer les premiers résultats après l'installation de l'aération ?

11 : 50

 **DRAUSY GmbH**

Immédiatement après l'installation, de l'oxygène est introduit sur toute la surface - ce qui déclenche l'activité bactérienne. On observe d'abord une turbidité qui dure environ deux mois. Après quatre mois déjà, on observe une réduction des boues. Les odeurs désagréables dues aux gaz de fermentation diminuent immédiatement.

La majeure partie de la boue organique/de la boue digérée est éliminée au cours des six à neuf premiers mois chauds si l'on occupe correctement une surface de 1 m / 10 m² - cela peut prendre plus de temps selon la composition du matériau. Ensuite, les boues continuent à se dégrader ou sont évitées. De même, l'eau devient plus claire, car le phosphate est lié au sol aérobie. L'installation peut être utilisée comme mesure d'entretien pendant des décennies en raison de la faible consommation d'énergie - ou être utilisée temporairement dans un autre étang.

12 : 10

plaquette d'information sur le système drausy pour l'assainissement biologique des plans d'eau



**Vous aussi, posez vos questions et échangez avec + de 100 000 techniciens
sur FranceEnvironnement.com**



Colas Environnement réalise, ici, la reconversion d'une friche par biotraitement de terres impactées aux hydrocarbures.

mais de pouvoir produire dès le terrain des données structurées, traçables et comparables, condition indispensable pour une surveillance cohérente à l'échelle européenne. Le portail pourrait ainsi devenir un socle de connaissance commun, favorisant la prise de décision, l'anticipation des risques et l'orientation des politiques publiques. Cela suppose une coordination étroite entre autorités institutionnelles, acteurs opérationnels et fournisseurs de solutions numériques, afin que les données soient réellement exploitables et non limitées à un simple rapport réglementaire.

Aujourd'hui, il existe déjà un outil de surveillance à long terme qui est le réseau de mesures de la qualité des sols (RMQS). Il comprend 2240 sites échantillonnés suivis tous les 15 ans. Pour Gaël Plassart, d'Envisol, c'est « un outil qui a le mérite d'exister même si l'on peut toujours avoir mieux. Ce qui est intéressant dans le cadre de la gestion des sites et sols contaminés, c'est

la valeur de fonds géochimique anthropisé, un enjeu clé face aux PFAS ». « Soulignons, sur ce point, que les PFAS – des polluants émergents – ont été intégrés dans la directive Sol, ce qui incitera les acteurs à réaliser des diagnostics sols précis sur ces contaminations », insiste Jonathan Sénéchaud, de Colas Environnement.

DES LACUNES PERSISTANTES ?

Certains comme Benjamin Denis, de Sêché Environnement, espère que cette directive va remédier à quelques lacunes notamment sur la gestion des terres excavées. « La réglementation actuelle est complexe car elle est dispersée en plusieurs dispositions et codes. Ce qui fait que, parfois, les terres polluées ne sont pas forcément envoyées vers les bonnes filières de traitement ».

Peut-être que cela ne sera plus le cas puisque l'article 16 de la directive mentionne qu'en fonction des résultats de l'évaluation propre au site des risques

ou d'une conclusion selon laquelle une réhabilitation du sol est nécessaire, « les États membres veillent à ce que les mesures appropriées de réduction des risques soient prises et mises en œuvre, sans retard injustifié, pour réduire les risques à un niveau acceptable pour la santé humaine et l'environnement ». Ces mesures de réduction des risques figurent à l'annexe IV. Et, parmi ces mesures, autres que la réhabilitation des sols, visant à réduire l'exposition sont listées les « restrictions au creusement, au forage ou à l'excavation ». Toutefois, selon le directeur des affaires publiques de Sêché Environnement, « il faudra être vigilant au moment de la transposition de la directive en droit français ».

Enfin, pour Stéphane Vircondelet, directeur technique, et Gaël Plassart, d'Envisol, l'intérêt majeur réside dans « la reconnaissance des services écosystémiques des sols. Un sol n'est plus seulement un support d'habitation ou de culture. Il a beaucoup d'autres utilités, notamment la biodiversité, le stockage du carbone et l'infiltration de l'eau. Et, désormais, tous ces aspects sont introduits dans la directive ». C'est pour cela qu'Envisol travaille sur une meilleure caractérisation des sols et des solutions de reconstruction et de dépollution fondées sur le vivant (végétaux, bactéries ou champignons).

Reste désormais aux États membres à transposer la directive puisqu'ils doivent mettre en vigueur « les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à la présente directive au plus tard le 17 décembre 2028 », comme l'indique l'article 26 de la directive consacrée

L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DEME ENVIRONNEMENT CONTRIBUE À LA RECONVERSION D'UN ANCIEN SITE INDUSTRIEL CHIMIQUE

La directive (UE) 2025/2360 impose des exigences accrues en matière de résilience des sites industriels. Acteur dans la gestion des terres et sédiments contaminés, Deme Environnement (groupe belge Deme) propose une approche intégrée de la caractérisation à la remédiation. Lors de la reconversion d'un ancien site industriel chimique à Feluy, en Belgique, la société a traité des pollutions complexes telles que PFAS (*per- and polyfluoroalkyl substances*), tétrahydrofurane et phtalates. L'excavation des terres a nécessité des dispositions particulières permettant des extractions jusqu'à une profondeur de 12 mètres. « Les procédés mis en œuvre couvrent des techniques de traitement sur site (traitement

biologique en biopiles) – les matériaux traités sur place ont été revalorisés dans le cadre de la reconversion du terrain – et hors site dans nos centres de recyclage (lavage physico-chimique) », précise Sébastien Pelinski, responsable du développement France chez Deme. Les anciens bassins de décantation des eaux industrielles ont été curés jusqu'au terrain naturel. Les boues, très organiques et fortement chargées en polluants exotiques, ont été prétraitées sur site et évacuées vers des centres spécialisés. Toutes les eaux du site, polluées notamment aux PFAS, ont été traitées par des techniques de pointe permettant un rejet dans le milieu naturel.

à la transposition. Une harmonisation européenne est lancée, mais ses effets concrets sur le terrain restent à prouver. Pour TerraIndex, le principal défi de la transposition de la directive reste opérationnel : il s'agit de garantir la qualité, la traçabilité et la comparabilité des données produites par les États membres. Bien que la directive fournisse un cadre pour l'harmonisation,

ses effets concrets dépendront largement de l'organisation nationale et de la manière dont les acteurs de terrain utiliseront effectivement les outils numériques.

Affaire à suivre alors pour tous les acteurs du secteur (ATI Environnement, BRGM, Chemra, Colas Environnement, Difope, Ecolab, Envisol, Fondasol, Haemers Technologies, HPC

Envirotec, MP Geotex, Ortec Soleo, Proterra Environnement, Remea, Sarpi Remediation France, Séché Environnement, Serpol, Tauw France, Teragéos, UPDS, Valgo, Züblin Umwelttechnik...). ●

Analyses d'eau pour le diagnostic, le suivi et la conformité.

Notre laboratoire d'analyse vous accompagne :



- Prélèvements d'eaux douces et résiduaires sous accréditation*,
- Analyses physico-chimiques d'eaux douces et résiduaires*,
- Analyses de PFAS dans toutes les matrices (eaux douces et résiduaires, sols, sédiments...)*,
- Analyses des microplastiques.



*Accréditation COFRAC
essais n° 1-1364,
portées disponibles
sur www.cofrac.fr

Vous souhaitez en savoir plus ?
Contactez nous dès maintenant.

04 74 99 96 20
france@alsglobal.com
alsglobal.com/france

